Règlement intérieur du 23^{ème} open international d'échecs de Fenain

Article 1: organisation

Le club d'échecs de Fenain-Hornaing organise son $23^{\text{ème}}$ open international d'échecs du 5 au 8 février 2022, à la salle polyvalente de Fenain.

Article 2: homologation

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **7 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse accéléré** (système de Haley), sans protection de club ou de famille. Les appariements sont accélérés pendant les 2 premières rondes. Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2018, adoptées au 88e congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie).

Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE de mars 2022.

Article 3: cadence

La cadence de jeu est de 1 heure 30 plus 30 secondes par coup pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier et ensuite on le note sur sa feuille de partie, sauf cas particulier des demandes de nulle).

Article 4: horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : samedi 5.02.2022 à 16h00

Ronde 2 : dimanche 6.02.2022 à 10h00

Ronde 3 : dimanche 6.02.2022 à **15h00**

Ronde 4: lundi 7.02.2022 à 10h00

Ronde 5 : lundi 7.02.2022 à 15h00

Ronde 6: mardi 8.02.2022 à **9h00**

Ronde 7 : mardi 8.02.2022 à 14h00

Article 5: inscription

Les droits d'inscriptions se montent à 40 euros pour les seniors et à 20 euros pour les jeunes de moins de 20 ans. Le 4 février 2022, l'inscription sera de 50 euros pour les seniors et 25 euros pour les jeunes. La date limite d'inscription est fixée au samedi 5 février 2022 à 15h00.

Article 6: prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le **Buchholz tronqué**, le **Buchholz**, puis la **performance**.

La cérémonie de remise des prix est prévue le mardi 8 février à 19h00. Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT. Tout prix partagé inférieur à 10 euros n'est pas attribué mais est reversé sur les prix supérieurs.

Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7: arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, arbitre international, arbitre principal du tournoi. Messieurs Michel Faille et Philippe Degremont seront arbitres stagiaires respectivement les journées des 7 et 8 février.

Article 8 : comportement

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Article 9 : forfaits

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu, avec plus de **30 minutes** de retard, perd la partie par forfait. On considèrera qu'un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs on non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Titres, Tournois et Sanctions et au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

Article 10: le bye

Un joueur peut prendre un unique bye pour tout le tournoi, pour l'une des rondes 1 à 5 au choix. Il doit annoncer cette intention à l'arbitre avant la réalisation des appariements de la ronde choisie pour prendre le bye. Ce bye octroie un demi-point au joueur sans jouer.

Article 11 : téléphones et moyens électroniques de communication

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac. Si tout appareil est visible, **le joueur recevra un avertissement oral**.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

Article 12: commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 14:

Pour accéder à la salle du tournoi, il faut présenter chaque jour du tournoi un pass vaccinal pour les personnes de 16 ans et plus, un pass sanitaire pour les mineurs de 12 à 15 ans. Pour tous, le port du masque est obligatoire dans la salle de jeu et la salle d'analyse.

Article 15:

L'inscription au 23^{ème} open international de Fenain implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal Stéphane RENARD L'organisateur Grégory ACCETTONE